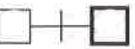


BON DE REMISE



HBL Logistique

95A rue de Paris

71530 Champforgeuil

Tel: 03.85.94.98.00 - Fax 03.85.92.95.09

E-mail : bourgogne@logivin.fr

MMMM



Date de la remise :

04/08/2005

N° Récépissé	N° Client	Nb Coils	Nb COLS	Nb palettes		Port		Assurance Ad Valorem	Contre Remboursement	Trafic		
				EURO	Perdus	Payé	Dû			Messagerie	Logipal	Autre
52203009	100392	1	12	-	-	X	-	-	-	X	-	-

Expéditeur POMMAINE A.F., GROS

LA GARELLE 5, GRANDE RUE

21630 POMMARD

Tel : 0380226185

Fax : 0380240316

MMMM

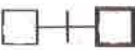
Destinataire

Mme LAURENT SERRA
Le Domaine des Calons
Quartier de Rouanne
13900 ST REMY DE PROUVENCE
Tel. 04 90 95 99 25.

Instructions de livraison, horaires...

L'utilisation de ce document vaut acceptation pleine et entière de nos Conditions Générales de Vente

COL : Règle d'équivalence : 1 COL = 1 bouteille 75 cl, ou 2 bouteilles 37,5 cl. Cas des 50 cl : multiplier la quantité par 0,66 et arrondir à l'entier supérieur. 1 magnum = 2 COL S. BIB ou Cubis : 1 litre = 1 COL. Rappel de nos Conditions Générales de Vente : Il est impératif d'indiquer le nombre et le type des palettes finies par l'expéditeur. Notre garantie contractuelle est fixée à 27,6 € HT par COL, ou 23 € par litre pour les BIB et Cubis, sans que cela ne puisse excéder 750 € par colis. Une palette finie est à considérer comme un colis. Les colis et bouteilles tachés sont obligatoirement restitués à l'expéditeur. L'assurance « Valeur déclarée » est facultative, et permet de couvrir l'envoi pour sa valeur totale. Ce service est facturé en sus. Les expéditions sont traitées sur la foi des informations remises par l'expéditeur lors de l'enlèvement des marchandises. Le donneur d'ordre supporte seul les conséquences d'une déclaration fautive ou incomplète sur les caractéristiques de l'envoi : Quantité de colis et de COLS, Type de port, Type de trafic, Adresse, Instructions de livraison, Horaires et jours de livraison. Prise de rendez-vous, etc. TOUTS les documents accompagnant les marchandises, à l'exception de bon de remise, doivent être accordés par l'expéditeur sur les colis à l'aide d'enveloppes auto-collantes et transparentes. Les débris communiés ou demandés sont purement indicatifs, et n'ont aucun caractère contractuel. Les emballages utilisés doivent permettre de supporter aisément les manutentions successives. L'étiquetage des colis doit être clair et sans équivoque.



MMMM

MMMM

MMMM

MMMM